Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

Communiqué de presse

Morges, le 29 mai 2024

122e Assemblée générale ordinaire de Romande Energie Holding SA

L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration

La 122e Assemblée générale ordinaire de Romande Energie Holding SA s'est tenue ce jour, à Morges. Les actionnaires ont approuvé les rapports annuels de gestion et de durabilité, les comptes 2023, ainsi qu'un dividende stable de CHF 1.44 par action. Ils ont également validé l'ajout de deux clauses spécifiques dans les statuts du Groupe pour y ancrer, notamment, son engagement envers la durabilité. Ils ont ensuite pris connaissance de la désignation de Mme Sofia de Meyer en tant que nouvelle membre du Conseil d'administration désignée par le Conseil d'Etat. Le président du Conseil d'administration et le directeur général sont par ailleurs revenus sur la stratégie de Romande Energie et ses résultats hors normes, liés à des circonstances exceptionnelles.

- 94 actionnaires présents, représentant 90.54% du capital-actions.
- Approbation des rapports de gestion et de durabilité ainsi que des comptes 2023.
- Validation d'un dividende ordinaire stable, à CHF 1.44/action, après division de l'action.
- Introduction d'une clause de durabilité ainsi que d'une clause concernant les *nominees* dans les statuts.
- Nomination de Mme Sofia de Meyer, départ de Mme Paola Ghillani et réélection des autres membres du Conseil d'administration et de l'organe de révision.

En introduction à la séance, le président du Conseil d'administration, Me Guy Mustaki, et le directeur général, M. Christian Petit, sont revenus sur l'ambition du Groupe de devenir un acteur incontournable de la transition énergétique et de la décarbonisation en Suisse romande, et ont dressé un état des lieux de la mise en œuvre de sa stratégie. Ils ont également expliqué les résultats du Groupe à la lumière des circonstances exceptionnelles qui ont mené à des chiffres hors normes.

A l'issue de cette présentation, les 94 actionnaires présents au Théâtre de Beausobre ont formellement approuvé les rapports 2023 de gestion et de durabilité en référence aux normes GRI ainsi que les comptes annuels et consolidés 2023. Ils ont également donné décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, avant d'approuver les enveloppes de rémunérations maximales pour 2025 pour ces deux organes de gouvernance.

Dividende stable

Conformément à sa politique des sept dernières années, le Conseil d'administration a proposé un dividende stable de CHF 1.44 par action (après division du titre), représentant un montant total de CHF 41.04 millions, compte tenu des actions en circulation. L'Assemblée générale a accepté cette proposition.

Introduction de deux nouvelles clauses dans nos statuts

Sur proposition du Conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé qu'une clause de durabilité soit introduite dans les statuts. Une autre clause, concernant la gestion des investisseurs institutionnels, « nominees » et autres intermédiaires, a également été ajoutée dans l'intérêt de la bonne gouvernance d'entreprise et d'une volonté de transparence.

Désignation de Mme de Meyer et départ de Mme Ghillani

Aux termes de l'art. 762 CO et de l'art. 16 des statuts, le Conseil d'Etat désigne cinq administrateurs, dont deux représentants de communes vaudoises actionnaires. De plus, conformément à l'art. 10 de la loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM), la durée maximale du mandat des membres du Conseil d'administration désignés par le Conseil d'Etat est fixée à quinze ans. Mme Paola Ghillani ayant atteint cette limite voit son mandat prendre fin à l'occasion de la présente Assemblée générale. L'excellent travail effectué par Mme Ghillani durant 15 années au sein du Conseil a été salué et elle a été longuement applaudie par l'assistance.

Le Conseil d'Etat a désigné Mme Sofia de Meyer pour lui succéder. La durée de son mandat est de trois ans renouvelables, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale de 2027.

Mme Sofia de Meyer est née en 1974 et de nationalité suisse. Forte d'une expérience affirmée d'entrepreneure et membre de plusieurs comités, elle possède des connaissances et expériences étendues en matière de durabilité. Mme Sofia de Meyer œuvre pour la transition énergétique et sociale au sein de plusieurs Conseils de Fondations, de l'Advisory Board d'une Université et du Conseil d'établissement d'un hôpital.

Les actionnaires ont pris note de cette désignation et le Conseil d'administration se réjouit de pouvoir l'accueillir parmi ses membres et de bénéficier de son expérience confirmée.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a informé les actionnaires et l'assistance que le Conseil d'Etat a reconduit les mandats de Mme Anne Bobillier et de MM. Xavier Company et Olivier Gfeller, tandis que le mandat de M. François Vuille court encore jusqu'en 2025.

Réélection des organes du Groupe

Enfin, MM. Nicolas Fulpius, Stéphane Gard et Alphonse-Marie Veuthey ont été réélus pour un mandat d'un an en qualité d'administrateur. Il en est de même de Me Guy Mustaki qui, en sus, a été confirmé en tant que président du Conseil d'administration pour une même durée. Enfin, la société Ernst & Young poursuivra son mandat en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2024 et Me Gabriel Cottier, notaire à Lausanne, en tant que représentant indépendant pour une durée d'une année.

La prochaine Assemblée générale ordinaire du Groupe se tiendra le mercredi 14 mai 2025.

Note à la rédaction

Conformément aux règles de publicité événementielle publiées dans le Règlement de cotation de la Bourse suisse (SIX), ce communiqué est envoyé en-dehors des heures d'ouverture de la Bourse.

Contacts

Anna Rast
Chargée de communication
+41 (0)21 802 98 52
anna.rast@romande-energie.ch

René Lauckner
Trésorier
+41 (0)21 802 95 24
rene.lauckner@romande-energie.ch

Le Groupe Romande Energie en bref

Energéticien multi-services et premier fournisseur d'électricité en Suisse romande, le Groupe Romande Energie propose à ses clients une large gamme de solutions durables qui contribuent à réduire les émissions de CO_2. Parmi celles-ci, un accompagnement sur mesure pour produire sa propre énergie et des produits et services visant à améliorer l'efficience énergétique tout en encourageant la sobriété.

Romande Energie ambitionne de faire de la Suisse romande la première région décarbonée du pays. L'entreprise investit de manière constante et significative pour augmenter son parc de production d'énergie locale et renouvelable. Avec ses centrales solaires, hydrauliques et de biomasse, ses nombreux réseaux de chauffage à distance ainsi que ses projets géothermiques et éoliens, elle tient cet engagement et distribue toujours plus d'énergie renouvelable à ses clients.

Romande Energie se positionne en véritable partenaire d'une société respectueuse de l'environnement, des individus et d'une économie pérenne. **Accompagner les Romands vers un avenir durable** est au cœur même de sa raison d'être.

Pour plus d'informations sur le Groupe Romande Energie, rendez-vous sur :
www.romande-energie.ch